

comporte. Cette situation doit changer. Je sais que le Canada s'emploiera avec l'Australie à encourager l'expression de la volonté nécessaire, en travaillant de manière constructive à la poursuite de l'objectif du libre-échange fixé par les dirigeants de l'APEC en novembre dernier. Les opinions varient quant à la meilleure façon de procéder. Si l'on devait permettre que les engagements collectifs des membres de l'APEC ne se traduisent que par des mesures individuelles ou unilatérales, le Canada jugerait la situation préoccupante. L'expérience nous enseigne en effet que les chances de réussir en empruntant cette voie seront inévitablement limitées par l'absence d'un processus structuré destiné à atteindre un certain équilibre entre les concessions et les avantages.

J'espère que les participants au sommet de l'APEC qui aura lieu à Osaka en novembre pourront s'entendre sur un ensemble de mesures concrètes qui devront être prises collectivement en vue d'atteindre l'objectif commun du libre-échange. Le Canada ne s'oppose pas à ce que certains pays posent à Osaka des gestes unilatéraux symboliques en faveur de la libéralisation des échanges. Ces gestes pourraient effectivement contribuer à instaurer une certaine confiance et à donner une certaine impulsion au mouvement, quoique à elles seules, de telles actions unilatérales ne répondent pas aux besoins sur lesquels les dirigeants se sont entendus à Bogor. Pour être pris au sérieux, les participants au sommet de l'APEC de cette année doivent s'entendre à tout le moins sur un calendrier prévoyant l'amorce de négociations sur un train de mesures utiles en faveur de la libéralisation des échanges régionaux et de la promotion du commerce. Appelé à assumer la présidence de l'APEC en 1997, le Canada sera bien placé pour donner suite aux engagements pris à Osaka.

Aux yeux de certains observateurs, la formation de blocs commerciaux régionaux sous l'égide de l'APEC et dans le cadre de l'ALENA, par exemple, favorise l'exclusion et la division. Notre propre expérience avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, puis avec l'ALENA, nous enseigne que de tels regroupements peuvent devenir des pierres d'assise plutôt que d'achoppement, des pierres sur lesquelles pourra s'appuyer le régime global fondé sur l'Organisation mondiale du commerce, et qui viendront renforcer le système économique international. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a permis une plus grande libéralisation des échanges que ne l'aurait fait un accord multilatéral. L'ALENA, outre qu'il a marqué l'entrée en scène du Mexique, a joué un rôle de catalyseur dans le mouvement en faveur du libre-échange au sein de l'APEC tout comme dans l'ensemble de l'hémisphère occidental. Il se pourrait même que les relations commerciales avec l'Europe se resserreraient. Nous procédons à la mise en place de cercles de libre-échange dont les chevauchements pourraient même aboutir un jour à la conclusion d'un nouvel arrangement commercial reliant tous les blocs - à une sorte d'OMC améliorée. Les changements survenus récemment ou à prévoir dans l'environnement commercial mondial montrent qu'une certaine force d'impulsion s'exerce présentement en faveur de la libéralisation des échanges et des investissements à